Afficher dans le navigateur

EXPERTOX NEWSLETTER

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°160 du mois de mai/juin 2026. Toute l'équipe EXPERTOX vous souhaite une bonne lecture.
Here is our 160th newsletter of May/June 2026. The entire EXPERTOX team wishes you an enjoyable read.

RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR LES RESEAUX SOCIAUX !

ACTUALITES GENERALES :

- Expertox est désormais éligible au Crédit Impôt Innovation (CII). Le CII s'inscrit dans le cadre des dispositifs publics de soutien à l'innovation en France et concerne les PME engagées dans des activités de R&D et d'innovation.

- Nous sommes heureux d'annoncer notre adhésion au label **#MadeIn95**, qui valorise les entreprises ancrées dans le tissu économique du Val-d'Oise. Cette reconnaissance reflète notre engagement local et notre volonté de contribuer activement au dynamisme, à la diversité et à l'excellence des savoir-faire du territoire.

Evaluations du Comité Scientifique pour la Sécurité des Consommateurs (SCCS)

L'acide glyoxylique, utilisé dans certains produits de lissage capillaire comme alternative au formaldéhyde, fait l'objet d'une attention particulière après plusieurs signalements d'insuffisance rénale aiguë associés à son utilisation à haute température. À la suite des alertes de l'ANSES, la Commission européenne a saisi le SCCS afin d'évaluer la sécurité de cet ingrédient dans les conditions réelles d'exposition, aussi bien pour les consommateurs que pour les professionnels.
L'hydroxycitronellal, allergène de parfum déjà réglementé à l'annexe III du règlement (CE) n°1223/2009 en raison de son potentiel sensibilisant, est lui aussi réévalué. L'industrie propose de nouveaux seuils d'utilisation basés sur

Scientific Committee on Consumer Safety (SCCS) assessments

Glyoxylic acid, used in certain hair-straightening products as an alternative to formaldehyde, is receiving particular attention following several reports of acute kidney injury associated with use at high temperatures. Following alerts issued by ANSES, the European Commission has asked the SCCS to assess the safety of this ingredient under realistic conditions of exposure for both consumers and professionals.
Hydroxycitronellal, a fragrance allergen already regulated under Annex III of Regulation (EC) No 1223/2009 due to its skin-sensitising potential, is also being re-evaluated. Industry stakeholders have proposed new use thresholds based on the QRA2 methodology, which takes into

la méthodologie QRA2, qui prend en compte l'exposition cumulée liée à l'usage quotidien de plusieurs produits cosmétiques. Le SCCS devra déterminer si cette approche offre un niveau de protection suffisant contre le risque d'allergie cutanée.
Enfin, le SCCS a publié un avis préliminaire sur l'acétophénone, substance concernée par une proposition de classification CMR Repr. 1B. L'évaluation ne porte plus sur l'utilisation de la molécule pure dans les cosmétiques, mais sur sa présence naturelle dans certains extraits végétaux. À ce stade, le SCCS considère cette présence comme sûre jusqu'à une concentration maximale de 100 ppm (0,01 %) dans le produit fini. La consultation publique est ouverte jusqu'au 6 juillet 2026.
[Sources : SCCS - Request for a scientific Opinion on the safety of Glyoxylic Acid when used in cosmetic products ; SCCS - Request for a scientific Opinion on Hydroxycitronellal when used in cosmetic products ; SCCS - Preliminary Opinion open for comments on the safety of Acetophenone (deadline 6 July 2026)].

account aggregate exposure resulting from the daily use of multiple cosmetic products. The SCCS will assess whether this approach provides an adequate level of protection against the risk of skin allergy.
Finally, the SCCS has published a preliminary opinion on acetophenone, a substance subject to a proposed CMR classification (Repr. 1B). The assessment no longer concerns the use of the pure substance in cosmetic products, but rather its natural presence in certain plant extracts. At this stage, the SCCS considers this presence to be safe up to a maximum concentration of 100 ppm (0.01%) in the finished product. The public consultation remains open until 6 July 2026.
[Sources : SCCS - Request for a scientific Opinion on the safety of Glyoxylic Acid when used in cosmetic products ; SCCS - Request for a scientific Opinion on Hydroxycitronellal when used in cosmetic products ; SCCS - Preliminary Opinion open for comments on the safety of Acetophenone (deadline 6 July 2026)].

L'ANSM inscrit six nouvelles substances sur la Liste I des substances vénéneuses

Le 11 mai 2026, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), a officiellement inscrit six nouvelles substances sur la Liste I des substances vénéneuses du Code de la santé publique. La décision, publiée le 12 mai 2026 et entrée dans le cadre de la réglementation française sur les médicaments à risque, concerne les substances suivantes : Léniolisib, Lurbinectédine, Nadofaragène firadénovec, Plozasiran, Tarlatamab et Tolébrutinib. Ce classement implique un encadrement renforcé de leur prescription, de leur délivrance et de leur suivi médical. Ces traitements innovants, principalement utilisés en oncologie, immunologie ou thérapies avancées, nécessitent une surveillance stricte en raison de leurs effets potentiellement importants et de leurs profils de sécurité spécifiques.

The Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) adds six new substances to the List I of controlled medicinal substances

On May 11, 2026, the Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), officially added six new substances to France's List I of controlled medicinal substances under the French Public Health Code. The decision was published on May 12, 2026, as part of the national regulatory framework governing medicines requiring enhanced supervision. The substances concerned are Lenolisib, Lurbinectedin, Nadofaragene firadenovec, Plozasiran, Tarlatamab, and Tolebrutinib. Their classification means stricter rules for prescription, dispensing, and medical monitoring. These innovative therapies, mainly used in oncology, immunology, and advanced treatments, require close supervision due to their potential side effects and specific safety considerations.

Garcinia cambogia : prolongation d'un an de l'interdiction en France

La France prolonge d'un an l'interdiction des compléments alimentaires contenant du Garcinia cambogia. Un arrêté ministériel du 16 avril 2026, publié au Journal officiel le 17 avril 2026, renouvelle la suspension de leur importation, distribution et mise sur le marché jusqu'au 18 avril 2027. Cette mesure de précaution, prise dans l'attente d'une harmonisation européenne sur l'acide hydroxycitrique (HCA), fait suite à des signalements d'effets indésirables graves associés à ces produits, y compris chez des consommateurs sans facteurs de risque identifiés.

Garcinia cambogia: one-year extension of the ban in France

France has extended for one year the ban on food supplements containing Garcinia cambogia Desr. A ministerial order dated 16 April 2026 and published in the Official Journal on 17 April 2026 renews the suspension of the import,

[Source : Arrêté du 16 avril 2026 portant renouvellement de la suspension des compléments alimentaires contenant Garcinia cambogia – Journal officiel de la République française, 17/04/2026]

distribution, and marketing of these products until April 2027. Pending harmonised European measures on hydroxycitric acid (HCA), the French authorities maintain this precautionary measure following reports of serious adverse effects linked to Garcinia cambogia supplements, including in consumers with no identified risk factors. [Source : Arrêté du 16 avril 2026 portant renouvellement de la suspension des compléments alimentaires contenant Garcinia cambogia – Journal officiel de la République française, 17/04/2026]

Vous souhaitez nous rencontrer ? *Do you want to meet us?*

TALENTS FOR THE PLANET

Nous serons présent à l'évènement Talent For The Planet le 9 juin 2026.



Nous serons à l'évènement Cosmetic Valley le 25 juin 2026 à Arcachon



Expertox sera présent au salon CosmoPet au Palais des Congrès de Saint-Raphaël, Port Santa Lucia, 101 Quai Commandant le Prieur, 83700 Saint-Raphaël, du 15 au 17 septembre 2026.



Nous serons présent au congrès de la SFT le 20 novembre 2026 à Dijon.

Nouveautés / News :

- EXPERTOX a engagé une démarche RSE structurée avec la CCI France. Dans ce cadre, nous avons réalisé un premier diagnostic carbone (Scopes 1 & 2) afin d'identifier nos axes de progrès, ainsi qu'un état des lieux global de nos pratiques sociales, environnementales, économiques et sociétales. Ces travaux constituent une base concrète pour formaliser nos engagements et construire un plan d'action durable.

- EXPERTOX est officiellement membre de Dynactive, l'association des entrepreneurs de Plaine Vallée. Rejoindre ce réseau dynamique est pour nous une formidable occasion de

renforcer notre ancrage local, de partager notre savoir-faire en expertise toxicologique et de créer de belles synergies avec les acteurs économiques de notre territoire.

ARTICLES PARUS (ou sous presse) / LIVRES PARUS

- How is artificial intelligence transforming innovation in the cosmetics industry, Axelle MAILLET, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques n°49 Mars 2026
- Development of an Ecotox Database and Ecotoxicity Scoring Tool Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques 2026-2027 International Issue
- Sortie du 20ème numéro de CHIMIE & COMPAGNIES janvier 2026 – Dr Stephane PIRNAY.
- The Positioning of Cosmetics in Relation to Topical Diseases: The Case of Psoriasis – Marie ZANGA, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques n°48 Décembre 2025

• ETOXIA



Prenez rendez-vous pour une démonstration en ligne avec nos équipes.

Suivez nous :
Follow us:

If you no longer wish to receive this newsletter,
click here to unsubscribe.

Legal Notice • Terms of Use • Privacy Policy